

CONCOURS « ESPACE SHOPPING HYDRION - VIVE LE CARNAVAL »

ARTICLE 1 : OBJET

A l'occasion du lancement de la nouvelle identité visuelle du Parc Commercial Hydrion (Espace Shopping Hydrion), Arlimmo S.A. dont le siège est situé à Tour & Taxis Havenlaan, 86C Box 204, B-1000 Bruxelles (Belgique), organise un jeu concours par le biais de la société z6creation S.à r.l. dont le siège social est situé au 77-79, rue de Merl L-2146 Luxembourg.

ARTICLE 2 : MODALITÉS DE PARTICIPATION

Le présent jeu concours est gratuit et sans obligation d'achat ou de paiement quelconque et est destiné à toute personne physique de plus de 18 ans résidant au Grand-Duché du Luxembourg, en France ou en Belgique à l'exclusion de l'ensemble du personnel des locataires de l'Espace Shopping Hydrion y compris leurs familles et conjoints ainsi que l'ensemble du personnel de z6creation S.à r.l. y compris leurs familles et conjoints.

Les personnes n'ayant pas justifié de leurs coordonnées et identités complètes ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère seront disqualifiées, tout comme les personnes refusant la collecte, l'enregistrement et l'utilisation des informations à caractère nominatif les concernant et strictement nécessaires pour les besoins de la gestion du jeu.

Une seule participation par personne est acceptée. La participation au jeu implique, pour tout participant, l'acceptation sans réserve du présent règlement, des règles de déontologie en vigueur sur l'Internet, ainsi que des lois et autres textes législatifs applicables au Luxembourg. Le non-respect du règlement entraîne l'annulation automatique de la participation.

ARTICLE 3 : DÉROULEMENT DU JEU

Pour participer, les joueurs devront s'inscrire et remplir certains formulaires, lors de l'événement « Vive le Carnaval » qui se déroulera à l'Espace Shopping Hydrion le samedi 15 mars 2014 de 14 à 19h. Cet événement sera la seule source d'inscription possible, toute autre demande d'inscription en dehors de ce cadre sera automatiquement rejetée.

Le concours se déroulera du 15 mars 2014 au 31 mars 2014 inclus.

Les gagnants du concours seront désignés par les internautes sur la page Facebook de l'Espace Shopping Hydrion, <https://www.facebook.com/EspaceShoppingHydrion> A partir du lundi 17 mars 2014 (ou en avance selon les besoins des organisateurs), les photos des participants seront soumises au «vote» des internautes. La photo ayant récolté le plus de «LIKE» sera le vainqueur.

ARTICLE 4 : LOT

L'inscription au concours donne le droit de participer aux votes des internautes et de gagner le lot suivant : un séjour à Disneyland Paris d'une valeur de 500,00 €

Le gagnant sera contacté par courrier électronique. Si il ne se manifeste pas dans les 30 jours suivant l'envoi de ce courrier, il sera considéré comme ayant renoncé à son lot et le lot restera la propriété de Arlimmo S.A., qui se laisse le droit de le ré-attribuer à un autre participant. Le lot (sous forme d'un bon cadeau) devra être retiré au siège de l'Association des commerçants de l'Espace Shopping Hydrion situé au 31B, Parc Commercial Hydrion B-6700 Arlon (Belgique), sur présentation du courrier électronique « gagnant » et d'une pièce d'identité valable, durant 30 jours après la date de clôture du concours. Au-delà de cette date, les lots non retirés resteront la propriété de Arlimmo S.A. Il ne pourra être demandé aucune contre-valeur du lot réservé, en espèces ou sous toute autre forme, ni un quelconque échange.

ARTICLE 5 : DURÉE, MODIFICATION ET ANNULATION DU JEU

Arlimmo S.A. et z6creation S.à r.l. se réservent le droit d'annuler, d'écourter, de prolonger, de suspendre, de modifier ou de reporter le jeu concours à tous moments, si les circonstances l'exigent, sans que leur responsabilité ne puisse être engagée et sans aucune contre-valeur des gratifications mises en jeu en compensation. Dans la mesure du possible, ces modifications ou changements feront l'objet d'une information préalable par tous les moyens appropriés.

Arlimmo S.A. et z6creation S.à r.l. se réservent le droit de poursuivre en justice quiconque aura fraudé ou tenté de le faire. Elle ne saurait toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des joueurs du fait de fraudes éventuellement commises.

ARTICLE 6 : ACCEPTATION

La fait de participer à ce concours implique l'acceptation pure et simple du présent règlement sans réserve, qui a valeur de contrat.

Les participants autorisent, par leur seule participation et sans avoir le droit à compensation, l'utilisation de leurs noms et photos pour la publicité et les communications éventuellement publiées par l'organisateur ou le sponsor. Le nom du gagnant sera publié sur les supports de communication de l'Espace Shopping Hydrion. Des photos pourront également être mises en ligne. Les participants au présent concours acceptent d'être régulièrement informés des jeux et autres démarches promotionnelles de Arlimmo S.A. (plus spécifiquement de l'Espace Shopping Hydrion) et marquent leur accord à être contacté à ces fins par email ou voie postale. Ils peuvent s'y opposer, sans frais et sur simple email à l'adresse info@z6creation.net ou par lettre au siège de z6creation S.à r.l.

Par leur seule participation, les participants autorisent et sans avoir le droit à compensation, l'utilisation de leurs créations et renoncent ainsi à tout droit d'auteur.

ARTICLE 7 : LITIGES

Toute contestation concernant le jeu devra être faite par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de dix jours à compter du terme du présent jeu (cachet de la poste faisant foi). Elle est à adresser à la société organisatrice. Toute question d'application ou d'interprétation du règlement, ou toute question imprévue qui viendrait à se poser, sera

tranchée souverainement par Arlimmo S.A. Tout litige qui ne pourra être réglé à l'amiable sera porté devant les Tribunaux compétents désignés par le Code de Procédure Civile.

ARTICLE 8 : DIVERS

Le présent règlement est déposé auprès de l'Etude Carlos CALVO (Huissiers de Justice) au 65, rue d'Eich L-1461 Luxembourg. Le règlement sera consultable pendant toute la durée du jeu à l'adresse <http://www.hydrion.be> Le règlement est disponible à titre gratuit pour toute personne qui en fait la demande écrite à z6creation S.à r.l. à l'adresse suivante : z6creation 77-79, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.